REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 32 DU 2 FEVRIER 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidences de la République ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE:

Article 1 : Sont nommés Conseillers au Bureau chargés des Questions Economiques :

- Madame Jacqueline NSENGIYUMVA, en remplacement de Madame Sylinie HATUNGIMANA;
- Monsieur Lazare SINDAKIRA, en remplacement de Monsieur Bernard NIMFASHA.



4

<u>Article 2</u>: Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions de Défense et de Sécurité:

OPC1 Jean Marie GAHUNGU, en remplacement de l'OPC1 Pontien NDIKUMANA.

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 3 février 2016,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO .-